

L'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS, NO 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE 27 OCTOBRE 1875.

Un nouveau mode de consulter le peuple.

Quelques citoyens qui ne sont pas des politiques, viennent d'adopter une nouvelle méthode pour consulter le peuple. Ils ont fait imprimer et distribuer la circulaire suivante avec prudence dans les villes où le peuple a été réveillé à leur candidat de préférence, et c'est sans faire de tout un portefeuille de réformes proposées.

Voilà d'abord le traducteur de la circulaire :

votre éminence.

Afin d'avoir une expression d'opinion publique sur les réformes nécessaires pour cette ville, les électeurs sont recommandés à voter par bulletin, en leur résidence ou sur leur bulletin préférant, avec leur apposition ou leur stamp, sur le bulletin de l'électeur, pour les mesures qu'ils approuvent. Il est probable que bien des électeurs sont candidats qui voteront pour eux-mêmes.

1. Faire un nouvel assènement dans la ville de manière à ne pas coûter \$100,000 au contribuable.

2. Réduire le taux de la ville à 1/20.

3. Suspender le paiement des intérêts pendant 2 ans.

4. Supprimer complètement le système des licences.

5. Supprimer toutes les monopolies.

6. Arrêter toutes les ventes de propriétés pour taxes non payées sur les hôtels ou sur les propriétés, valant moins de \$20,000, sur paiement de la taxe de \$100,000.

7. Taxe de 10% sur les marchés.

8. Taxe de 10% sur les marchés.

9. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

10. Taxe employée de la ville se payant payable à l'hôtel de ville sur leurs propres signatures.

11. Taxe de 10% sur les dérives aériennes.

12. Appeler une convention pour faire une nouvelle constitution pour la ville, si nécessaire, par chaque quartier, et deux meetings par chaque quartier, pour élire deux conseillers, qui serviront grande partie à collecter et à faire. Ce dernier ayant deux plus étendus et une plus grande responsabilité.

13. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

14. Taxe employée de la ville se payant payable à l'hôtel de ville sur leurs propres signatures.

15. Taxe de 10% sur les dérives aériennes.

16. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

17. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

18. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

19. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

20. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

21. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

22. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

23. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

24. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

25. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

26. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

27. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

28. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

29. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

30. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

31. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

32. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

33. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

34. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

35. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

36. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

37. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

38. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

39. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

40. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

41. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

42. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

43. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

44. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

45. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

46. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

47. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

48. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

49. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

50. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

51. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

52. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

53. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

54. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

55. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

56. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

57. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

58. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

59. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

60. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

61. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

62. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

63. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

64. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

65. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

66. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

67. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

68. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

69. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

70. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

71. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

72. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

73. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

74. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

75. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

76. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

77. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

78. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

79. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

80. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

81. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

82. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

83. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

84. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

85. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

86. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

87. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

88. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

89. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

90. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

91. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

92. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

93. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

94. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

95. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

96. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

97. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

98. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

99. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

100. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

101. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

102. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

103. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

104. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

105. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

106. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

107. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

108. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

109. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

110. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

111. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

112. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

113. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

114. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.

115. Taxe de 10% sur les marchés officiels devant être remise au trésorier de la ville.